

## REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2021

<b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL BLANDOUEY – SAINT JEAN</b>
--

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle socioculturelle de Saint Jean Sur Erve en raison de la crise sanitaire afin de respecter les gestes barrières, sous la présidence de Monsieur Patrick COUSIN, Maire.  
Date de convocation du conseil municipal : 23 septembre 2021

**PRESENTS** : M. Rémi BEAUPIED, M Jean-Claude BOUGEANT, M. Christophe BRUNEAU, M. Stéphane CHAUVEAU, M. Patrick COUSIN, Mme Viviane DECAT, Mme Nadège GENESLAY, ~~M. Olivier GOBIN~~, Mme GRASSIN Agnès, Mme GRASSIN Camille, M. LACAULT Eric, M. LEMAITRE Alain, Mme MARSAIS Mélanie, Mme MEZIERE Annick, M. PODEVIN Théophile, Mme ROBINO Gwenaëlle, M. Philippe WAROT et M. Matthieu WATTEAU.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mmes GRASSIN, M. GOBIN Olivier, M. Alain LEMAITRE, Mme MARSAIS Mélanie, Mme MEZIERE Annick,

**ABSENT** : M. PODEVIN Théophile

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Christophe BRUNEAU

Approbation du compte rendu à l'unanimité

### Informations diverses

- Renonciation au droit de préemption ; 32 rue nationale, Saint Jean Sur Erve
- Renonciation au droit de préemption ; 5 Place de l'Eglise, Saint Jean Sur Erve
- Projet de réaliser une plaque commémorative au nom du Soldat Américain mort le 7/08/1944 à Saint Jean Sur Erve

### N°1 Devis : Edition bulletin municipal 2021

Monsieur le Maire présente 3 devis pour l'édition du bulletin municipal de 2021.

Voici 3 entreprises

Entreprise	Désignation	Montant ht	Montant ttc
<b>Studio sauvage</b>	Format plié 210x297 mm Format ouvert 420x297 mm Papier couché demi mat 250g/couverture	2 998.15 €	3 163.05 €
<b>SCIP Laval</b>	135g/pages intérieures Impression quadri recto/verso	1 349.76 €	1 619.71 €
<b>Le Petit Imprimeur évron</b>	Mise au format 2 points métal mise sous film	1 005.75 €	1 206.90 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11    Abstention :    Contre :    Pour : 11

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis « Le Petit Imprimeur » pour un montant de 1005.75 € ht

## **N°2 Devis : Réfection du mur à Blandouet**

Monsieur le Maire présente les 3 devis pour la réfection du mur dans la rue « sans nom »

<b><u>DC Maçonnerie</u></b>		
Construction mur 19ml par 0.60 cm avec tête mur plate		
Installation chantier		150.00
Préparation, coulage fondations		380.00
Maçonnerie		3 000.00
Forfait livraison et matériels (manitou 7 jours)		630.00
Matériaux (armature semelle plate S45, toupie béton, sable, ciment, chaux)		1 400.00
		5 560.00 €
		<b>6 672.00 € ttc</b>
<b><u>3C</u></b>		
Fondation (gravier, sable, treillis, ciment)		402.00 €
Remontage pierre (sable, multibat)		392.00 €
Temps agents (30.98 € de l'heure) prévision 380 heures		7 745.00 €
		<b>8 539.00 €</b>
<b><u>SARL MLD</u></b>		
Terrassement de fondation et évacuation des excédents		190.80 €
Semelle béton armé		728.75 €
Maçonnerie sur 2 faces		5 401.50 €
Angle en pierre taillée		1 908.00 €
Dessus de mur en arrondi		2 645.50 €
Nettoyage de mur en fin de chantier		275.00 €
Nettoyage du chantier et évacuation des excédents en décharge		655.00 €
		11 804.55 €
		<b>14 165.46 € ttc</b>

Après un débat, les élus ne souhaitent pas refaire le mur. Les montants sont beaucoup trop élevés.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : 2 Contre : 9 Pour : 0

Le Conseil Municipal :

- **N'ACCEPTE** aucun devis

## **N°3 Devis : Bornage terrain atelier communal**

En janvier 2021, le géomètre est venu installer les bornes afin de délimiter les 2 parcelles pour la mise en vente de l'atelier communal.

Les futurs acquéreurs souhaitent un nouveau bornage afin d'obtenir environ 2.5 mètres de largeur en plus sur la longueur du terrain. Le géomètre a envoyé un devis : 415.00 € ht soit 498.00 € ttc.

Suite à une rencontre avec les acquéreurs et M. COUSIN et Mme DECAT, les acquéreurs prennent en charge les frais de bornage et en contrepartie la commune laisse gratuitement le terrain supplémentaire

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de céder gratuitement le terrain supplémentaire

## **N°4 : Devis : Socle numérique école**

La commune a été retenue pour le socle numérique (tablettes et tableau interactif).

<b>Conty</b>		
Tablette samsung galaxy A7 32GO (8 tablettes) garantie 2 ans	229.00	1 832.00

Protection tablette	19.00	152.00
Ecran interactif 65 " speechitouch + support mobile pour écran + PC windows intégré		2 884.00
Forfait préparation du matériel en atelier		119.00
Livraison et installation du matériel		169.00
		5 156.00 € ht
		<b>6 187.20 € ttc</b>
Espace numérique e-primo (1.5 € par élève)	21	31.50 € ht
		<b>37.80 € ttc</b>

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis de chez Conty pour un montant de 5 156.00 € ht

#### **N°5 : Devis : Cloisons aux sanitaires à l'école**

L'école a demandé lors d'un conseil d'école d'installer une cloison aux sanitaires.

Panneau compact (410x120 cm, en 2 parties, épaisseur 10 mm, couleur orange/gris, fixation avec 3 poteaux en L avec pied au sol, équerre de fixation au mur	1 966.67 € ht
Si pose par l'entreprise (entreprise Samuel Geneslay)	333.33 € ht
Montant total TTC (sans la pose)	2 360.00 € ttc
Montant total TTC (avec la pose)	2 760.00 € ttc

Mme Nadège GENESLAY ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 10 Abstention : Contre : Pour : 10

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis pour un montant de 2760.00 € ttc (avec la pose)

#### **N°6 : Devis : Acquisition logiciel « cimetières »**

Actuellement la commune a un logiciel avec la société Segilog, mais qui n'est pas facile d'utilisation et non intuitif. La société Gescime est la seule société spécialisée dans la gestion de sites funéraires en France. Gescime a son propre service juridique.

Analyse de l'existant et détermination d'une stratégie de reprise des données	Inclus
Réunion téléphonique de cadrage et suivi de projet, conseil, paramétrage et personnalisation des listes, utilisateurs et documents	400.00 €
Importation des données du logiciel SEGILOG (depuis un export partiel format TXT)	2 217.00 €
A partir de vos plans PDF (2 cimetières)	970.00 €
Licence logicielle	1000.00 €
Forfait installation sur le serveur de la mairie par prise en main à distance	200.00 €
Fourniture du site internet de valorisation du site funéraire	Inclus
Formation « fonctionnelle » de 6 heures en 2 séances de 3 heures	750.00 €
Assistance juridique assurée par notre juriste Hotline fonctionnelle	inclus
Montant HT	5 537.00 €
<b>Montant TTC</b>	<b>6 644.40 € ttc</b>
Hotline fonctionnelle et technique, assistance juridique directe et	Offert la 1 <sup>ère</sup> année puis

illimitée, newsletter, hébergement du site internet, conseil en gestion de cimetières, copies de secours de votre base	289.00 € / an
<b>Montant TTC</b>	<b>346.80 € ttc</b>
Saisie complémentaire des données manquantes dans l'export à partir de 2 listes éditées depuis MILORD de SEGILOG, à partir de 490 emplacements	1 411.00 €
Formation au socle règlementaire d'une heure réalisée au fil de l'eau de la formation fonctionnelle	125.00 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis de la société GESCIME pour un montant de 5 537.00 € ht (logiciel)
- **ACCEPTE** le devis de la société GESCIME pour la partie contrat de services à 289.00 € ht

### **N°7 : Avenant : procédure de reprise de concessions en état d'abandon**

Il a été constaté que dans la première procédure certaines tombes n'ont pas été prises en compte.

Il y aurait 7 concessions en plus.

<b>Reprise pour 7 concessions</b>		<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire HT</b>	<b>Prix HT</b>
<b>Phase 1</b>	Procédure	7	60.00	420.00
<b>Budget 2021</b>	<b>TOTAL Phase 1</b>			<b>420.00</b>
<b>Phase 2</b>	Procédure	7	20.00	140.00
<b>Budget 2021</b>	<b>TOTAL Phase 2</b>			<b>140.00</b>
<b>Phase 3</b>	Procédure	7	20.00	140.00
<b>Budget 2024</b>	<b>TOTAL Phase 3</b>			<b>140.00</b>
				<b>700.00</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>840.00 TTC</b>

La société n'a pas mis de forfait déplacement comme dans la 1<sup>ère</sup> procédure. (2038.00 €)

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'avenant de la société GESCIME pour la procédure de reprise de concessions en état d'abandon

### **N°8 : Révision des attributions de compensation « GEMAPI »**

Depuis 2019, toutes les communes participent selon les critères de population et de superficie (50% population et 50% superficie), donc pour Blandouet Saint Jean, 83.49 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal :

- **MODIFIE** les attributions de compensation prévisionnelles 2021 relatives à la GEMAPI (ac gemapi révisé pour la commune de Blandouet Saint Jean est 5 939 € au lieu de 5 855.16 €)

### **N°9 : Adhésion et approbation des statuts mixte e-collectivités**

En février dernier, les élus du CDG ont pris la décision d'un rapprochement avec le syndicat mixte régional e-collectivités effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette adhésion permet de bénéficier des services fournis historiquement par le CDG 53 mais aussi de disposer de nouveaux services. Si nous avons un problème sur i-parapheur ou site internet, pas d'adhésion = pas de réparation. Avant c'était le CDG M. HIRIGOYEN mais il est parti en retraite.

L'adhésion est 0.68 € par habitant.

E-collectivités sera présent samedi au forum.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11    Abstention :    Contre :    Pour : 11

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-collectivités »
- **DECIDE** d'adhérer à cette structure
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

### **N°10 : Election d'un représentant au syndicat mixte e-collectivités au sein du collège des communes**

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixte et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région des Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Les 5 premiers collèges sont constitués d'un représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, département). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant.

Le Maire indique à l'assemblée que ;

- Mme Nadège GENESLAY s'est portée candidate pour représenter la commune.

Mme Nadège GENESLAY ayant obtenu la majorité de suffrages exprimés, est proclamé élu représentant de la commune.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Commission bulletin municipal : jeudi 21 octobre à 20 heures
- Commission voirie : jeudi 4 novembre 2021 à 20 heures